



PROPOSITION DE DÉCLARATION DE PRINCIPE DE LA FDI (révision)

Recrutement éthique de bénévoles dentaires

Révision pour adoption par l'Assemblée générale de la FDI :
27-29 septembre 2021, Sydney, Australie
Version originale adoptée par l'Assemblée générale de la FDI :
2005, Montréal, Canada

1

2 CONTEXTE

3 La FDI reconnaît l'importante contribution des bénévoles au développement économique,
4 social, médical, dentaire et intellectuel à l'échelle mondiale. Leur engagement dans la
5 lutte contre les disparités sanitaires et économiques et la réduction des inégalités entre
6 les différentes populations et les pays est fortement apprécié et encouragé aussi souvent
7 que possible.

8

9 PÉRIMÈTRE

10 La présente déclaration de principe de la FDI aborde les principes de conduite éthique
11 des dentistes bénévoles et des organisations recrutant des bénévoles, qui doivent les
12 adapter à leur contexte respectif et les promouvoir auprès d'autres bénévoles et
13 organisations.¹

14

15 DÉFINITION

16 Bénévole dentaire : dans le cadre du présent document, un dentiste qualifié et habilité
17 qui fournit gratuitement son temps et son travail.

18

19 PRINCIPES

20 Garantir que toute activité de dentiste bénévole liée à la santé bucco-dentaire doit
21 consister à évaluer et à améliorer l'état de santé bucco-dentaire de la population desservie
22 avec les moyens disponibles ainsi qu'à promouvoir la disponibilité continue des soins
23 bucco-dentaires à travers des activités durables.

24

25 DÉCLARATION

26 La FDI exhorte toutes les parties prenantes à respecter ce qui suit :

- 27 • encourager les bénévoles à travailler au sein d'un programme ou d'un projet défini,
28 intégré à la communauté hôte et reconnu par les gouvernements nationaux,
29 l'association dentaire nationale ou autres organisations professionnelles de santé ;

- 30 • fournir aux bénévoles une indemnité professionnelle adaptée ainsi qu'une
31 assurance responsabilité civile et contre les pertes et dommages personnels ;
32 • mettre en place une planification, un rapport et une évaluation adaptés, essentiels
33 au succès d'un projet et dûment suivis ;
34 • fournir aux bénévoles, lors de l'établissement d'un nouveau projet, le soutien et les
35 conseils de confrères et experts compétents, de préférence locaux ;
36 • les programmes de bénévolat doivent garantir la mise en place de mesures de
37 suivi appropriées pour tout patient recevant un traitement dentaire suite à des soins
38 et services d'urgence, un aspect important de l'activité des bénévoles. Les attentes
39 irréalistes ne doivent pas être encouragées ;
40 • les programmes de bénévolat doivent garantir l'impact à long terme et la pérennité
41 de leurs activités, notamment en formant le personnel local et en mettant en place
42 des mesures préventives.

- 43
44 Les dentistes bénévoles sont également appelés à :
- 45 • connaître le Code de déontologie des chirurgiens-dentistes² et l'appliquer dans
46 chaque situation et dans chaque contexte ;
 - 47 • être des ambassadeurs de la bonne volonté et représenter la profession dentaire
48 dans son ensemble ;
 - 49 • adopter un comportement professionnel et maintenir une conduite éthique ;
 - 50 • ne jamais agir seul, en dehors d'un programme de soins reconnu ou établi, ni
51 omettre d'informer les autorités compétentes ;
 - 52 • se conformer aux exigences légales relatives à l'exercice de l'odontologie dans la
53 juridiction sélectionnée et posséder les qualifications requises ;
 - 54 • consulter le corps professionnel local ou le service de santé publique avant
55 d'introduire de nouveaux matériels et équipements, qui peuvent être inutiles dans
56 un contexte donné, non conformes aux normes locales ou nationales ou
57 impossibles à entretenir ;
 - 58 • respecter les règles et la culture de la communauté hôte ;
 - réorienter tout patient nécessitant un niveau de compétence ou un traitement
dépassant les capacités du service de bénévolat.

MOTS-CLÉS

recrutement international, recrutement éthique, dentistes bénévoles

AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans cette déclaration de principe se fondent sur les meilleures preuves scientifiques actuellement disponibles. Elles peuvent être interprétées pour tenir compte des sensibilités culturelles et des contraintes socioéconomiques prévalentes.

RÉFÉRENCES (liens)

1. Déclaration de principe de la FDI sur le rôle de la FDI dans l'éthique dentaire, adoptée par l'Assemblée générale de la FDI, septembre 2015, Bangkok, Thaïlande.
<https://www.fdiworlddental.org/resources/policy-statements-and-resolutions/role-of-fdi-in->

dental-ethics

2. Brands W., Naidoo S., Porter S., Sereny M., van Dijk W., Welie J. Manuel d'éthique dentaire de la FDI 2, 2018. à l'adresse : <https://www.fdiworlddental.org/resources/manuals/dental-ethics-manual-2>